

Décision

Générale

colonial

Décision n° 977 accordant une permission du 15 au 28 septembre 1917 à Mme Boust secrétaire.

n° 977

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation du personnel auxiliaire euro péen, notamment eu son article 11: Vu la demande de Mme Boust en date du 28 août 1947 et l'avis du chef du service du ravitaillement général.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission du 15 au 28 septembre 1947, pour en jouir à Tadjourah, est accordée à Mme.Boust, secrétaire au service du ravitaillement général.

Art. 2

—La présente décision sera publiée et communiquée partout ou besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives,LIURETTE.